

DEPARTEMENT DU
FINISTERE

ARRONDISSEMENT
DE BREST

COMMUNE DE
PLOUGONVELIN

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

30/2020

**OBJET : PERMISSION DE VOIRIE RUE DE LESMINILY
ET RUE DE BERTHEAUME**

Le Maire de la commune de Plougonvelin,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de la Voirie Routière,
Vu le Code des Postes et des Communications Électroniques,
Vu l'arrêté ministériel du 26 mars 2007 relatif aux demandes de permissions de voirie mentionnées à l'article R.20-47 du code des postes et communications électroniques,
Vu la demande de permission de voirie en date du 10 février 2020, présentée par AXIONE aux fins d'occupation du domaine public routier communal pour l'installation et l'utilisation d'infrastructures de télécommunications,

- A R R E T E -

ARTICLE 1^{er} : La société AXIONE est autorisée à poser une armoire de rue FTTH fibre optique, chambre TELECOM L3T, sur les parcelles AK 528 rue de Bertheaume et C 1548 rue de Lesminily, à compter du 03 mars 2020. La durée des travaux est estimée à 180 jours.

ARTICLE 2 : le pétitionnaire prendra toutes les mesures nécessaires pour la sécurité des automobilistes et des piétons pendant la durée des travaux sur le domaine public.

ARTICLE 3 : le Directeur des Services Techniques, La brigade de Gendarmerie, La Police Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté

Fait à PLOUGONVELIN, le 11 02 2020

Le Maire,
Bernard GOUEREC

